

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1584

3 juillet 2013

SOMMAIRE

Bureau Line Office S.A.	76026	SIB-EU S.à r.l.	75996
CGP Investments S.à r.l.	75987	Sicav Euro Continents	75991
Chap's Conseils S.A.	75993	Sicav Placeuro	75992
Chess Developpement S.A.	75997	Sicav Placeuro	75996
China Three Gorges International (Euro- pe) S.A.	76008	SMCB Power S.A.	75997
CWEI (Europe) S.A.	76008	SM Investissements S.A.	75996
Duke Investments & Participations S.A.	76015	Sodwana Finance	75997
Dundeal (International) 5 S.à r.l.	76011	Sofim S.A.	75997
Entreprise Luxembourgeoise de Peinture & Décoration S.à r.l.	76025	Sopasog	76007
Guyana Holding S.à r.l.	76028	South Company Matand S.A.	76007
Invest-Eko Lux S.A.	75993	Steffen Immo S.A.	76007
Promotion DSC S.à r.l.	75986	Steffen Salaisons S.A.	76007
Pyxis Partners S.A.	75986	Stone S.A.	75986
RCG Re	75986	Techniroute S.à r.l.	76026
Real Estate Development S.A.	75987	TE Colombia Holding S.à r.l.	76026
Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l.	75987	Tecumseh Europe 1 S.à r.l.	76007
Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à r.l.	75987	Teknema S.à r.l.	76028
Reckitt Benckiser Investments (N°7), S.à r.l.	75991	Telefield TrekStor S.à r.l.	76008
Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l.	75991	Tenaris S.A.	76031
Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l.	75991	THBIREF Management Company S.à r.l.	76031
R.M.S. LU S.A.	75986	Thegra Invest S.A.	76032
Safari Luxco 1 S.A.	75992	Thes International S.A.	76008
Safari Luxco 2 S.A.	75992	Threadneedle Asset Management Hol- dings Sàrl	76008
Sakara Holding S.A.	75987	Torno Global Contracting S.A.	76010
Sausolito S.à r.l.	75995	TowerView Fund	76011
Schon Andreas GmbH	75990	Triton III LuxCo A 16 S.à r.l.	76011
SEB SICAV 2	75995	Triton III LuxCo A 17 S.à r.l.	76014
Shamil Finance (Luxembourg) S.A.	75995	Triton III LuxCo B 15 S.à r.l.	76014
		Triton III LuxCo B 16 S.à r.l.	76014
		Triton III LuxCo B 17 S.à r.l.	76024
		Triton III No. 16 S.à r.l.	76024
		TR Marketing & Consulting S.A.	76032

Promotion DSC S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 89.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062580/10.

(130077291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pyxis Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2348 Luxembourg, 29, rue de Prague.

R.C.S. Luxembourg B 100.658.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013062581/10.

(130076683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

R.M.S. LU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 16, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 91.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013062585/11.

(130077218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

RCG Re, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 165.667.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Soak Trust S.A.

Signature

Référence de publication: 2013062596/12.

(130076862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Stone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 173.327.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013062622/10.

(130076938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.211.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013062597/11.

(130076640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 132.839.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société que Madame Mary Elizabeth DOHERTY a démissionné de ses fonctions de gérante avec effet au 12 février 2013.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062598/11.

(130077112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 132.838.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société que Madame Mary Elizabeth DOHERTY a démissionné de ses fonctions de gérante avec effet au 12 février 2013.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062599/11.

(130077119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Sakara Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 70.920.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062623/10.

(130077331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

CGP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 816.250,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 176.072.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of April,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Chris Garrod Investments limited, a company incorporated under the law of the Republic of Mauritius, having its registered office at Tower A, 1 CyberCity, Ebene, Mauritius, registered with the Mauritius Trade and Companies Register under number 114446,

here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, representing as stated above, has requested the notary to act that:

I. The appearing person is the sole member of the private limited company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name CGP Investments S.à r.l. (hereinafter, the "Company"), with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 176072. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler on February 14, 2013, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units having a par value of one Euro (EUR 1) each.

The appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

The sole member resolves to convert the denomination of the corporate capital of the Company from its current currency expressed in Euro into US Dollars at the Euro foreign exchange reference rate from the European Central Bank as at April 10, 2013 rounded to two digits after the points (i.e. Euro 1/ USD 1.30). The amount of the corporate capital of the Company will consequently be fixed at sixteen thousand two hundred fifty US Dollars (USD 16,250) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units, with a par value of one US Dollar and thirty cents (USD 1.30) each.

Second resolution

The sole member resolves to decrease the par value of the corporate units from its current amount of one US Dollar and thirty cents (USD 1.30) to one US Dollar (USD 1) so that the number of corporate units is increased from its amount of twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units to sixteen thousand two hundred fifty (16,250) corporate units.

Third resolution

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of eight hundred thousand US Dollars (USD 800,000), to raise it from its present amount of sixteen thousand two hundred fifty US Dollars (USD 16,250) to eight hundred sixteen thousand two hundred fifty US Dollars (USD 816,250) by the creation and issuance of eight hundred thousand (800,000) corporate units, with a par value of one US Dollar (USD 1) each, (together the "New Corporate units") and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription - Payment

Chris Garrod Investments limited prenamed, declares to subscribe for all the New Corporate Units for a total subscription price of eight hundred thousand US Dollars (USD 800,000) and to fully pay them by a contribution in cash. The amount of eight hundred thousand US Dollars (USD 800,000) is at the disposal of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member resolves to replace the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

" Art. 5.1. The corporate capital is set at eight hundred sixteen thousand two hundred fifty US Dollars (USD 816,250) represented by eight hundred sixteen thousand two hundred fifty (816,250) corporate units in registered form, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

The second paragraph of article 5 of the Company's articles of association remains unchanged.

Fifth resolution

The sole member resolves to precise that the current managers of the Company are Category A Managers, i.e.:

- Mr. Balakrishna Ratnagiri Parthan, born in Davangere Karnataka, India, on 18 August 1961, with professional address at Po Box 823 PC 112, Sultanate of Oman; and
- Mr. Premchand Devarakonda, born in Visakhapatnam, India on 20 August 1968, with professional address at Po Box 823 PC 112, Sultanate of Oman.

Sixth resolution

The sole member resolves to appoint for an indefinite period:

- Mr. Christophe Gaul, born in Messancy, Belgium, on 3 April 1977, with professional address at 17, rue des Jardiniers L-1835, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Category B Manager; and

75989

- Mr Malcolm Glenn Turner, born in Halifax, Yorkshire, United Kingdom, on 29 July 1944, with professional address at 55 Bryanston Street, Marble Arch Tower, London W1H 7AA, United Kingdom, as Category A Manager.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English version prevails.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze avril.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Chris Garrod Investments limited, une société constituée sous les lois de la République de Maurice, ayant son siège social à Tower A, 1 CyberCity, Ebene, République de Maurice, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de la République de Maurice sous le numéro 114446,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme établie ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existant au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination CGP Investments S.à r.l. (ci-après, la «Société»), ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176072. La Société a été constituée suivant un acte notarié établi par Maître Francis Kessler en date du 14 Février 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir la dénomination du capital social de la Société et sa devise actuelle exprimée en Euro en US Dollars au taux de change de référence indiqué par la Banque Centrale Européenne au 10 avril 2013 arrondi à deux chiffres après la virgule (c'est-à-dire 1 EUR/ 1,30 USD). Le Montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à seize mille deux cent cinquante US Dollars (16.250 USD) composé de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale de un US dollar et trente cents (1,30USD) chacune.

Seconde résolution

L'associé unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de son montant actuel un US dollar et trente cents (1,30 USD) à un US Dollar (1 USD) de sorte que le nombre de parts sociales est augmenté de son montant de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales à seize mille deux cent cinquante (16.250) parts sociales.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent mille US Dollars (800.000 USD), pour le porter de son montant actuel de seize mille deux cent cinquante US Dollars (16.250 USD) à huit cent seize mille deux cent cinquante US Dollars (816.250 USD) par la création et l'émission de huit cent mille (800,000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un US Dollar (1 USD) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Chris Garrod Investments limited, précitée, déclare souscrire toutes les Nouvelles Parts pour un prix se souscription total de huit cent mille US Dollars (800.000 USD) et les libérer entièrement par un apport en numéraire. Le montant de huit cent mille US Dollars (800.000 USD) est à la disposition de la Société.

75990

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à huit cent seize mille deux cent cinquante US Dollars (816.250 USD) représenté par huit cent seize mille deux cent cinquante (816.250) parts sociales d'une valeur nominale de un US Dollar (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société demeure inchangé.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de préciser que les gérants de la Société actuellement en fonction sont des Gérants de Catégorie A, i.e.:

- Monsieur Balakrishna Ratnagiri Parthan, né à Davangere Karnataka, Inde, le 18 août 1961, demeurant professionnellement à Po Box 823 PC 112, Sultanat d'Oman ; et
- Monsieur Premchand Devarakonda, né à Visakhapatnam, Inde, le 20 août 1968, demeurant professionnellement à Po Box 823 PC 112, Sultanat d'Oman.

Sixième résolution

L'associé unique décide de nommer pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B ;
- Monsieur Malcolm Glenn Turner, né le 29 juillet 1944 à Halifax, Yorkshire, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 55 Bryanston Street, Marble Arch Tower, London W1H 7AA, Royaume Uni, comme Gérant de Catégorie A.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société à raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 avril 2013. Relation : EAC/2013/5198. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013062935/156.

(130077576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Schon Andreas GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 88.510.

Die Jahresabschlusskonten vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013062626/10.

(130077341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 154.416.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société que Madame Mary Elizabeth DOHERTY a démissionné de ses fonctions de gérante avec effet au 12 février 2013.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062600/11.

(130077153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Reckitt Benckiser Investments (N°7), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 152.178.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société que Madame Mary Elizabeth DOHERTY a démissionné de ses fonctions de gérante avec effet au 12 février 2013.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062601/11.

(130077136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 104.231.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société que Madame Mary Elizabeth DOHERTY a démissionné de ses fonctions de gérante avec effet au 12 février 2013.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062602/11.

(130077064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Sicav Euro Continents, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.
R.C.S. Luxembourg B 49.850.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de Sicav Euro Continents du 10 avril 2012

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste d'administrateurs:

Messieurs: Alex DE JESUS

Vincent DE PRAET

Michel LATIN

Michel PARIZEL

Jean-Jacques PIRE

Thierry van MONS

Mesdames: Elisabeth LACOUTURE

Jacqueline STARKLE

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste de Réviseur:

DELOITTE SA

L'Assemblée Générale

Référence de publication: 2013062632/20.

(130077216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Safari Luxco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.062.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 24 avril 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013062614/13.

(130076675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Sicav Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 31.183.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de Sicav Placeuro du 10 avril 2012

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an aux postes d'administrateurs:

BANQUE CPH, représenté par Mr François Petit

Messieurs: Damien COURTENS

Hugues de DROUAS

Alex DE JESUS

Olivier DELAMARCHE

Michel LATIN

Jean-Marie LEGRAND

Michel PARIZEL

Jean-Jacques PIRE

Thierry van MONS

Monsieur David DEVIAENE

Quartier Albert 8

B-7540 RUMILLIES

Mesdames: Elisabeth LACOUTURE

Jacqueline STARKLE

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste de Réviseur:

DELOITTE SA

L'Assemblée Générale

Référence de publication: 2013062634/27.

(130076705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Safari Luxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.709.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 24 avril 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013062613/13.

(130076670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

**Invest-Eko Lux S.A., Société Anonyme,
(anc. Chap's Conseils S.A.).**

Siège social: L-2351 Luxembourg, 2, rue des Primevères.
R.C.S. Luxembourg B 61.854.

L'an deux mille treize, le quinze mai.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CHAP'S CONSEILS S.A.", ayant son siège social à L-2351 Luxembourg, 2, rue des Primevères, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61.854, constituée originellement sous la dénomination de SECURITE S.A., suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 20 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 131 du 3 mars 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 13 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1397 du 9 juillet 2007, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Modification de la dénomination sociale en INVEST-EKO LUX S.A.

2 Modification afférente de l'article 1^{er}, alinéa 1 des statuts.

3 Modification de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet le conseil, la consultance et le service aux entreprises dans tous les domaines se rapportant à l'écologie et les technologies s'y rapportant.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises ou sociétés de droit luxembourgeois, communautaires ou étrangères, la gestion, et le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences accessoires, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences accessoires, les réaliser par la voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits par qui, et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité du groupe.

D'une façon générale, elle pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet social.»

4 Révocation du président du conseil d'administration et nomination de 8 nouveaux administrateurs:

- Monsieur Andreas SCHIMPF, né le 07.01.1973 à KARAGANDA (Kazakhstan /USSR), demeurant à Tylerstrasse 6, 86156 Augsburg (D)

- Monsieur Valeriy KOPPEL, né le 15.07.1956 à KUBA (Azerbaïdjan/USSR), demeurant à 630013 Sudoga, ul. Saveleva 9 (Russie)

- Monsieur Eric BERNARDY, né le 03.02.1961 à SAARBURG (D), demeurant à 93 rue du Kiem à L-8030-Strassen (GDL)

- Monsieur Margulan MEDEUOV, né le 17.04.1973 à Karaganda (Kasachstan/USSR), demeurant à TWER, Pereulok Artillireiskij 7-176 (Russie).

- Monsieur Viktor SIMONOV, né le 27.05.1955 à Fosforitnij (USSR), demeurant à Noginsk 9, ul Admirala, Nachimova 5-8 (Russie).

- Monsieur Boris VOLOBUEV, né le 08.09.1936 à Povorino (USSR), demeurant à Kursk, ul. Radicheva 60/15-11.

- Monsieur Dmitry IGNATENKO, né le 22.07.1975 à Kaliningrad (Russie), demeurant à Kaliningrad, u.l. Gagarina 45-5.
- Monsieur Vladimir MOLTENSKOY, né le 21.07.1950 à Bryanstayo (USSR), demeurant à Moscou, ul. Rodchelskaya 12-1-3 (Russie).

5 Révocation du commissaire au compte et nomination d'un nouveau commissaire, à savoir:

Madame Elena SCHIMPF, née le 01.09.1970 à KARAGANDA (Kazakhstan), demeurant à Käthe-Kollwitz strasse 47, D-93055 Regensburg.

6 Nomination d'un administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager seul la société: Monsieur Valeriy KOPPEL, né le 15.07.1956 à KUBA (Azerbaïdjan/USSR), demeurant à 630013 Sudoga, ul. Saveleva 9 (Russie).

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en INVEST-EKO LUX S.A et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de INVEST-EKO LUX S.A.»

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet le conseil, la consultance et le service aux entreprises dans tous les domaines se rapportant à l'écologie et les technologies en rapport.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises ou sociétés de droit luxembourgeois, communautaire ou étrangères, la gestion, et le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences accessoires, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences accessoires, les réaliser par la voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits par qui, et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité du groupe.

D'une façon générale, elle pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet social.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de révoquer tous les membres du conseil d'administration et nomme 8 nouveaux administrateurs, savoir:

- Monsieur Andreas SCHIMPF, né le 07 janvier 1973 à Karaganda (Kazakhstan/USSR), demeurant à Tylerstrasse 6, 86156 Augsburg (D)

- Monsieur Valeriy KOPPEL, né le 15 juillet 1956 à Kuba (Azerbaïdjan/USSR), demeurant à 630013 Sudoga, ul. Saveleva 9 (Russie)

- Monsieur Eric BERNARDY, né le 03 février 1961 à Saarbùrg (D), demeurant au 93 rue du Kiem à L-8030-Strassen (GDL)

- Monsieur Margulan MEDEUOV, né le 17 avril 1973 à Karaganda (Kazakhstan/USSR), demeurant à Twer, Pereulok Artillireiskij 7-176 (Russie).

- Monsieur Viktor SIMONOV, né le 27 mai 1955 à Fosforitnij (USSR), demeurant à Noginsk 9, ul. Admirala, Nachimova 5-8 (Russie),

- Monsieur Boris VOLOBUEV, né le 08 septembre 1936 à Povorino (USSR), demeurant à Kursk, ul. Radicheva 60/15-11 (Russie),

- Monsieur Dmitry IGNATENKO, né le 22 juillet 1975 à Kaliningrad (Russie), demeurant à Kaliningrad, u.l. Gagarina 45-5, (Russie)

- Monsieur Vladimir MOLTENSKOY, né le 21 juillet 1950 à Bryanstayo (USSR), demeurant à Moscou, ul. Rodchelskaya 12-1-3 (Russie).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de révoquer le commissaire au compte et de nommer un nouveau commissaire, à savoir:

Madame Elena SCHIMPF, née le 01 septembre 1970 à Karaganda (Kazakhstan), demeurant à Käthe-Kollwitz strasse 47, D-93055 Regensburg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Réunion du conseil d'administration:

Les membres du conseil d'administration, présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Valeriy KOPPEL, né le 15 juillet 1956 à KUBA (Azerbaïdjan/USSR), demeurant à 630013 Sudoga, ul. Saveleva 9 (Russie), aux fonctions d'administrateur délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Junglinster, en l'étude du notaire, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2013. Relation GRE/2013/2019. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013062938/127.

(130078151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Shamil Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 88.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

ALI FEQQUOUSI

Membre du conseil d'administration

Référence de publication: 2013062616/12.

(130077166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Sausolito S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 133.750.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013062624/12.

(130077008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

SEB SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 31.136.

EXTRAIT

Monsieur Alexander Klein et Madame Marie Winberg ont démissionné de leur poste d'administrateur avec effet au 2 avril 2013.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 avril 2013, ont été nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2014:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président du conseil d'administration

Monsieur Tobias Hjelm avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen, 8

Monsieur Ralf Ferner avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

Monsieur Matthias Ewald avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

A été nommé réviseur indépendant pour un mandat prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2013:

PricewaterhouseCoopers; Société Coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062630/22.

(130076672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

SIB-EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.000,00.

Siège social: L-1534 Luxembourg, 47, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 138.035.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13/05/2013

Il ressort du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 13/05/2013, que:

1. Le siège social de la société est transféré rue de la Forêt, 47, L-1534 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

David PERRET

Gérant

Référence de publication: 2013062631/15.

(130076666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Sicav Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 31.183.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration de Sicav Placeuro du 10 avril 2012

Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité pour une durée de un an aux postes de:

1) *Président du Conseil d'Administration:*

Mr Michel Parizel

2) *Administrateurs Délégués:*

Me Elisabeth Lacouture

Mr Michel Parizel.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013062635/15.

(130076705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

SM Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 103.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062642/10.

(130076945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

SMCB Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 73.752.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062643/10.

(130077270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Sodwana Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 133.751.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013062646/12.

(130077123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Sofim S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 24.504.

Rectificatif du dépôt L120191252 déposé le 07/11/2012

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062648/11.

(130077332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Chess Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 177.233.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of April;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

SGG S.A., a limited company incorporated under Luxembourg law, whose registered office is in 412F Route d'Esch, and registered with the Registrar of companies of Luxembourg under the number B 65 906 (hereinafter referred to as the «Shareholder»),

hereby represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 25th April, 2013 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "CHESS DEVELOPPEMENT S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form

or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 1st Monday of March at 10:00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2013.

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the thirty-one thousand (31,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at three (3) and the number of auditors at one (1);

2. the following persons are appointed as directors:

- Mr Jean-Robert BARTOLINI, Diplômé D.E.S.S., born on 10 November 1962 in Differdange, residing professionally 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Mrs Françoise DARCHE, employee, born on 4 January 1985 in Messancy (Belgium), residing professionally 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Mr Christian MOGNOL, employee, born on 15 January 1962 in Esch-sur-Alzette (Luxembourg), residing professionally 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. that FIN-Contrôle S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2019; and

5. that the address of the registered office of the Company is in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Estimate of Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906 (ci-après l'actionnaire),

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 25 avril 2013, (la Mandataire),

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «CHESS DEVELOPPEMENT S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 1^{er} lundi du mois de mars à 10 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, Diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, demeurant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Madame Françoise DARCHE, employée, née le 4 janvier 1985 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Monsieur Christian MOGNOL, employé, né le 15 janvier 1962 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2019; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2013. LAC/2013/20287. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013062940/511.

(130078378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Sopasog, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062651/10.

(130076625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

South Company Matand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 118.464.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013062653/10.

(130077173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Steffen Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfurt, 8, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 106.156.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15/05/2013.

Référence de publication: 2013062655/10.

(130077027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Steffen Salaisons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfurt, 8, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 81.788.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le, 15/05/2013.

Référence de publication: 2013062657/10.

(130076798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Tecumseh Europe 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 49.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 169.796.

EXTRAIT

Il convient de noter que l'adresse de l'associé unique de la Société a changé. Désormais le nouveau siège social est situé au 5683 Hines Drive, Ann Arbor, Michigan 48108, Etats-Unis d'Amérique.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062658/13.

(130077233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Telefield TrekStor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 149.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Un gérant*

Référence de publication: 2013062659/11.

(130076898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Thes International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 146.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Thes International S.A.
United International Management S.A.*

Référence de publication: 2013062661/11.

(130077309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 916.142,84.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 143.975.

Monsieur James M. CRACCHIOLO a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 26 mars 2013.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

*Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l.
Signature*

Référence de publication: 2013062662/13.

(130077333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

CWEI (Europe) S.A., Société Anonyme,

(anc. China Three Gorges International (Europe) S.A.).

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 164.928.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN, ON THE EIGHT DAY OF MAY.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CHINA THREE GORGES INTERNATIONAL (EUROPE) S.A., a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28 Rives de Clausen, L -2165 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B164928 (the Company). The Company has been incorporated on 29 November 2011 pursuant to a deed published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 25 dated 4 January 2012 of Maître Blanche MOUTRIER, residing in Esch / Alzette Grand Duchy of Luxembourg. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 28 December 2011 pursuant to a deed of Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 488 of 24 February 2012 on page 51761.

The Meeting is chaired by Mrs Valérie WESQUY, employee, with professional address at L-1331 Luxembourg, 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte (the Chairperson).

The Chairperson appoints Mr Giacomo PESSANO, employee, professionally residing in L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Valérie WESQUY prenamed, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairperson, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Shareholder represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Shareholders, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The proxy from the Shareholder represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder states that he have been duly informed of the agenda of the Meeting, and waive the convening notice.

The Bureau having thus been constituted, the Chairperson requests the notary to record that:

I. that it appears from the attendance list that all the shares representing all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at EUR 501.000.000 (five hundred and one million Euros) consisting of 501.000.000 (five hundred and one million) ordinary shares in registered form with a par value of one euro each, are duly represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) decision to amend the name of the Company to CWEI (Europe) S.A.; and
- (2) subsequent amendment to article 1 of the Articles to reflect the decision passed under item 1. above.

III. After due consideration, the Meeting resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend the name of the Company, which shall henceforth be named as follow: CWEI (Europe) S.A.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Form and Name.** There exists a société anonyme under the name of CWEI (Europe) S.A. (the Company) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles")."

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 1.100.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the parties, they signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE HUIT MAI.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de CHINA THREE GORGES INTERNATIONAL (EUROPE) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164928 (la Société). La Société a été constituée le 29 novembre 2011, en vertu d'un acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°25 du 4 janvier 2012 de Maître Blanche Moutrier, de résidence à Esch / Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Les statuts de la Société ont été modifiés en date du 28 décembre 2012, suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch / Alzette, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 488 à la page 51761, en date du 24 février 2012.

L'Assemblée est présidée par Madame Valérie WESQUY, employée, résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte (le Président).

Le Président désigne Monsieur Giacomo PESSANO, employé, demeurant professionnellement à L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit Madame Valérie WESQUY prénommée, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur)

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

Les Actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant des Actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaires, resteront elles aussi annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Les Actionnaires déclarent qu'ils ont bien été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée et décident de renoncer aux formalités de convocation.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social émis et souscrit de la Société, est établi à EUR 501.000.000 (cinq cent un millions d'Euros) représenté par 501.000.000 (cinq cent un millions) actions ordinaires, d'une valeur nominale de un euro, lesquelles sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les tous points figurant à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (1) décision de modifier la dénomination de la Société en CWEI (Europe) S.A.; et
- (2) modification subséquente de l'article 1 des Statuts afin d'y refléter la décision adoptée au point 1. ci-dessus.

III. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société, pour lui donner la dénomination suivante: CWEI (Europe) S.A..

Seconde résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 1^{er} des Statuts afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CWEI (Europe) S.A. (ci-après, la Société), laquelle sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»)»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.100.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. WESQUY, G. PESSANO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 mai 2013. Relation: RED/2013/761. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15 mai 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013062943/117.

(130077614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Torno Global Contracting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 133.381.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013062663/10.

(130076692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

TowerView Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.239.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2013

L'Assemblée Générale renomme:

- Jean-Jacques DELORI, Président;
- Gérard FIEVET, Administrateur;
- Patrick SOLVAY, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- Deloitte Audit.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062664/19.

(130076533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Triton III LuxCo A 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.683.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé d'accepter, en date du 8 mai 2013 et avec effet immédiat, la démission de Madame Charlmaine Vella, gérant de catégorie B de la Société.

Les associés de la Société ont décidé de nommer en date du 8 mai 2013 et avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la société, pour une période illimitée:

- Monsieur Michiel Kramer, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et
- Monsieur Heiko Dimmerling, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo A16 S.à r.l.

Référence de publication: 2013062667/17.

(130077058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Dundeal (International) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.125.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of April.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at, 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,413.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Florian Grasso, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 29 April 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundeeal (International) 5 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of 16 October

2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2788 of 16 November 2012, with a corporate capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 172125 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to an amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) by the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to the one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to fully pay such shares together with a share premium of nine million five hundred eighty-eight thousand four hundred sixty-nine euro (EUR 9,588,469.-) by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company in the aggregate amount of nine million five hundred eighty-eight thousand four hundred and seventy euro (EUR 9,588,470.-) (the "Receivable").

Following the contribution in kind, the Receivable ceases to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed share).

The Sole Shareholder further declared that there existed no impediment to the free transferability of the Receivable to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

Art. 5. Share Capital (paragraph 1). "The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente avril.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 108.197.413,- et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160396 (l'"Associé Unique"),

représentée par Florian Grasso, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, datée du 29 avril 2013, qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee International) 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié de

Maître Léonie Grethen, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 16 octobre 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2788, du 16 novembre 2012, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 172125 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Lequel comparant dûment représenté, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décida d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille cinq cent un euro (EUR 12.501,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique déclara souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ainsi qu'une prime d'émission de neuf millions cinq cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-neuf euro (EUR 9.588.469,-) par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de neuf millions cinq cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-dix euro (EUR 9.588.470,-) (la "Créance").

Suivant exécution de l'apport en nature, la Créance cessera d'exister et l'associé unique libère et décharge, irrévocablement, la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique. De plus, des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de la Créance à la Société.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décida de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

Art. 5. Capital Social (paragraphe 1). «Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euro (EUR 12.501,-) divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à quatre mille cinq cents euro (EUR 4.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Grasso, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 avril 2013. Relation: LAC/2013/20161. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013062989/120.

(130077604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Triton III LuxCo A 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.684.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé d'accepter, en date du 8 mai 2013 et avec effet immédiat, la démission de Madame Charlmaine Vella, gérant de catégorie B de la Société.

Les associés de la Société ont décidé de nommer en date du 8 mai 2013 et avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la société, pour une période illimitée:

- Monsieur Michiel Kramer, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et
- Monsieur Heiko Dimmerling, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo A 17 S.à r.l.

Référence de publication: 2013062668/17.

(130077067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Triton III LuxCo B 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.751.

EXTRAIT

L'associé de la Société a décidé d'accepter, en date du 8 mai 2013 et avec effet immédiat, la démission de Madame Charlmaine Vella, gérant de catégorie B de la Société.

L'associé de la Société a décidé de nommer en date du 8 mai 2013 et avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la société, pour une période illimitée:

- Monsieur Michiel Kramer, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et
- Monsieur Heiko Dimmerling, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo B 15 S.à r.l.

Référence de publication: 2013062669/17.

(130077081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Triton III LuxCo B 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.750.

EXTRAIT

L'associé de la Société a décidé d'accepter, en date du 8 mai 2013 et avec effet immédiat, la démission de Madame Charlmaine Vella, gérant de catégorie B de la Société.

L'associé de la Société a décidé de nommer en date du 8 mai 2013 et avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la société, pour une période illimitée:

- Monsieur Michiel Kramer, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et
- Monsieur Heiko Dimmerling, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo B 16 S.à r.l.

Référence de publication: 2013062670/17.

(130077093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Duke Investments & Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.210.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the second of May.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Mr. Thomas Hubertus Gerardus Marie SIKKINK, residing at Rua Oceano Pacifico 392, AP 302 Intermares, 58310-000, Cabedelo PB, Brasil

here represented by Annick Braquet, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 25th February 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a joint stock company (société anonyme) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a company in the form of a société anonyme under the name of Duke Investments & Participations S.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the director or, in case of several directors, of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the director or, in case of several directors, by the board of directors.

In the event that the director or the board of directors, as the case may be, determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Holders of shares, bonds or debt securities issued by the Company in registered form may not require conversion thereof in shares, bonds or debt securities in bearer form.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by thirty one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the shareholder, as the case may be, adopted in the manner required for amendments of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent permitted and under terms provided for by law, redeem its own shares.

Art. 7. The Company may have one or several shareholders. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 8. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by the Law. Ownership of registered shares is established by inscription in the said register. Certificates of such registration may be issued and signed by two directors or the sole director, as the case may be.

The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders - Resolutions of the sole shareholder

Art. 9. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

If the Company has only a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders and act accordingly; any reference made herein to the general meeting of shareholders shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 10. The general meeting is convened by the board of directors or the sole director, as the case may be or the statutory auditor(s). It shall also be convened upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Further, shareholder(s) representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The board of directors or the sole director, as the case may be, may adjourn any general meeting of shareholders while in session to four (4) weeks. It must do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders shall indicate date, time, place and agenda of the meeting and shall be sent to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of May at 3.00 pm. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The board of directors or the sole director, as the case may be may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Except as otherwise required by law or these articles of incorporation, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent of all shareholders.

Any other amendment of the articles of incorporation requires a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which more than half of the share capital is present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance with article 67-1 of the Law, which may

deliberate regardless of the proportion of the capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast.

Abstentions will not be taken into account for the above-mentioned majority requirements. Written record is kept of the resolutions of any general meeting of shareholders.

D. Board of directors

Art. 13. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. However, if the Company is incorporated by a sole shareholder or if it is noticed at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders after having become aware of the existence of more than one shareholder. The director(s) shall be elected by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and each director shall hold office until his successor is elected. The shareholders may decide that the directors shall be named "Director A" or "Director B".

The directors, or the sole director, as the case may be, are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented. Directors, or the sole director, as the case may be, may be re-elected for successive terms.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis by the remaining directors until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 14. The board of directors elects among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or the sole director and of the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or of two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conferencecall or video-conference or by other similar means of communication allowing (i) to hear the other participating directors and (ii) to address each of the other participating directors simultaneously. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held in this way shall be deemed to take place at the place where the largest group of directors is assembled or, if no such group is readily identifiable, at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if a least two directors, among which one Director A and one Director B must be included at all times, are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting and, in the case of equality of votes, no director, including without limitation the chairman, shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two directors or by any person duly appointed to that effect by the board of directors.

Art. 16. The board of directors or the sole director, as the case may be, is vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts of administration and operations consistent with the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly in accordance with article 60 of the Law. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors or the sole director, as the case may be.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 17. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole director or, if there is more than one, by the joint signature of any Director A together with any Director B, and in all cases by the signature of any person (s) to whom such signatory power shall be delegated by the sole director or the board of directors, or by the Company within the limits of such authorisation.

E. Supervision of the company

Art. 18. The operations of the Company shall be supervised by one or several supervisor auditors (commissaires aux comptes), which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the supervisory auditor (s) and shall determine their term of office, which may not exceed six years.

The institution of supervisory auditor(s) is suppressed if one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) are appointed in accordance with article 69 (1) of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended.

F. Financial year - Profits

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall end on 31st December of each year.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The balance may be freely used by the shareholders upon recommendation of the sole director or the board of directors. Each share is entitled to the same fraction of such balance.

Interim dividends may be distributed by the sole director or the board of directors in compliance with the conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31st of December 2013.

Subscription and Payment

All of the thirty one thousand (31,000) shares have been subscribed by Mr. Thomas Hubertus Gerardus Marie Sikkink, prenamed.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

76019

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-2540 Luxembourg, 15 Rue Edward Steichen;
2. The following persons are appointed directors of the Company:

Mr Thomas Hubertus Gerardus Marie SIKKINK, residing at Rua Oceano Pacifico 392, AP 302 Intermares, 58310-000, Cabedelo PB, Brasil, appointed as class A director;

Mr Freddy DE PETTER, private employee, whose professional address is at 15 Rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, appointed as class B director; and

Mrs An-An SHONG, private employee, whose professional address is at 15 Rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, appointed as class B director.

3. The term of office of the directors shall end at the general meeting called to approve the annual accounts for the financial year ending on 31st of December 2017.

4. The following person is appointed as supervisory auditor of the Company for a period ending at the annual general meeting approving the accounts of the Company for the financial year ending on 31st of December 2017:

Viscomte S.à r.l., a company duly organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Monsieur Thomas Hubertus Gerardus Marie Sikkink, demeurant à Rua Oceano Pacifico 392, AP 302 Intermares, 58310-000, Cabedelo PB, Brésil,

ici représenté par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 février 2013.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société anonyme sous la dénomination de Duke Investments & Participations S.A. (la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision de l'administrateur unique ou, dans le cas où il y a plusieurs administrateurs, par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision de l'administrateur unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil d'administration.

Au cas où l'administrateur unique ou le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra provisoirement être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Les détenteurs d'actions, d'obligations ou de titres représentatifs de dette nominatifs émis par la Société ne peuvent requérir leur conversion en actions, obligations ou titres représentatifs de dette au porteur.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente-et-un mille (31.000,-) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. La Société pourra avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès, l'interdiction, la dissolution la faillite, ou l'insolvabilité de l'un des actionnaires ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

Art. 8. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications requises par la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés et signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique selon le cas.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Les copropriétaires indivis d'actions devront désigner un mandataire unique pour les représenter à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblées générales des actionnaires - Résolution de l'actionnaire unique

Art. 9. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Si la Société a seulement un actionnaire, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires et agira en conséquence; toute référence faite dans ces statuts à «l'assemblée générale des actionnaires» devra être interprétée comme désignant l'actionnaire unique, en fonction du contexte, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration ou, selon le cas, par son administrateur unique ou par les commissaires aux comptes. Elle sera également convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. De plus un ou plusieurs actionnaire (s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Cette demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut immédiatement reporter une assemblée générale des actionnaires en cours jusqu'à une période maximale de quatre (4) semaines. Toute assemblée générale des actionnaires en cours sera ajournée sur demande d'un ou plusieurs actionnaire(s) représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société.

L'avis de convocation pour toute assemblée générale des actionnaires indiquera l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sera envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable ou publication.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi de mai à quinze (15) heures. Si ce jour est un jour férié légal l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans leurs avis de convocation respectifs.

Les quorums et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les statuts.

Tout actionnaire participant à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence, ou par d'autres moyens de communication permettant à la personne de s'identifier, est considéré comme étant présent aux fins de calcul des quorums et des votes, sous réserve que ces moyens de communication soient disponibles au lieu où se tient l'assemblée. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres de manière continue et garantir une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à un vote. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire. Le conseil d'administration ou, selon le cas, l'administrateur unique, peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés et aucun quorum n'est requis.

Les actionnaires ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite une majorité de deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée générale à laquelle plus de la moitié du capital social est présent ou représenté. Dans le cas où la seconde condition n'est pas satisfaite, une seconde assemblée pourra être convoquée conformément à l'article 67-1 de la Loi, qui pourra délibérer quelle que soit la proportion du capital représenté et à laquelle les résolutions des actionnaires seront adoptées à la majorité d'au moins deux tiers des votes valablement exprimés. Les votes exprimant une abstention ne seront pas pris en compte pour établir un quorum et une majorité. Les résolutions des actionnaires prises lors de toute assemblée générale feront l'objet d'un procès-verbal par écrit.

D. Le conseil d'administration

Art. 13. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, si la Société est constituée d'un actionnaire unique, ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un administrateur unique jusqu'à la tenue de la première assemblée générale des actionnaires suivant la date à laquelle il est constaté que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire. L'administrateur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excèdera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les actionnaires pourront décider que les administrateurs seront désignés «Administrateur A» ou «Administrateur B».

Les administrateurs, ou l'administrateur unique, selon le cas, seront/sera élu(s) à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Les administrateurs, ou selon le cas, l'administrateur unique, pourront être réélus pour des mandats consécutifs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Une telle personne morale ne peut révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément un successeur.

En cas de vacance d'une place d'administrateur à la suite d'un décès, de démission ou autre, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, dans des conditions prévues par la Loi.

Art. 14. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique et de l'assemblée générale des actionnaires

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion de ce conseil d'administration ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les réunions du conseil d'administration peuvent également être tenues par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, permettant aux personnes participant à cette réunion (i) de s'entendre les unes les autres de manière continue et (ii) garantir une participation simultanée de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux administrateurs, parmi lesquels au moins un Administrateur A et un Administrateur B, sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion, et en cas d'égalité des votes aucun administrateur, et ce compris le président, n'aura de voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute personne habilitée à cet effet par le conseil d'administration.

Art. 16. Le conseil d'administration ou selon le cas, l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatif à son objet. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non agissant seuls ou conjointement conformément à l'article 60 de la Loi. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique.

La Société pourra également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 17. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou dans tous les cas par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'administrateur unique ou, selon le cas, par le conseil d'administration ou, par la Société dans les limites de cette autorisation.

E. Surveillance de la société

Art. 18. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, sa/leur rémunération et la durée de ses/leurs mandat(s), qui ne pourra excéder six ans.

L'institution du commissaire aux comptes est supprimée si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés sont nommés conformément à l'article 69 (1) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

F. Exercice social - Bénéfices

Art. 19. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fond de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Le solde est à la libre disposition des actionnaires sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration. Chaque action donne droit à la même fraction de ce solde.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

G. Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'actionnaire unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires, décidant de la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires en proportion des actions détenues par eux dans la Société.

H. Dernière clause - Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Monsieur Thomas Hubertus Gerardus Marie Sikkink, prénommé, a souscrit toutes les trente-et-un mille (31.000) actions.

Toutes les actions souscrites ont été entièrement payées en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire fondateur, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqué, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
 - Monsieur Thomas Hubertus Gerardus Marie SIKKINK, demeurant à Rua Oceano Pacifico 392, AP 302 Intermares, 58310-000, Cabedelo PB, Brésil, en tant qu'Administrateur A;
 - Monsieur Freddy DE PETTER, ayant son adresse professionnelle au 15, Rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, en tant qu'Administrateur B; et
 - Madame An-An SHONG, ayant son adresse professionnelle au 15, Rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, en tant qu'Administrateur B.
3. Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires convoquée pour délibérer sur les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2017.
4. La personne suivante a été nommée commissaire de la Société pour une période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires convoquée pour délibérer sur les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2017:

Viscomte S.à.r.l., une société dûment organisée et existante sous la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2013. Relation: LAC/2013/21190. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013062988/503.

(130077667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Triton III LuxCo B 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.752.

EXTRAIT

L'associé de la Société a décidé d'accepter, en date du 8 mai 2013 et avec effet Immédiat, la démission de Madame Charlmaine Vella, gérant de catégorie B de la Société.

L'associé de la Société a décidé de nommer en date du 8 mai 2013 et avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la société, pour une période illimitée:

- Monsieur Michiel Kramer, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et
- Monsieur Heiko Dimmerling, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo B 17 S.à r.l.

Référence de publication: 2013062671/17.

(130077108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Triton III No. 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.939.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé d'accepter, en date du 8 mai 2013 et avec effet immédiat, la démission de Madame Charlmaine Vella, gérant de catégorie B de la Société.

Les associés de la Société ont décidé de nommer en date du 8 mai 2013 et avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la société, pour une période illimitée:

- Monsieur Michiel Kramer, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et
- Monsieur Heiko Dimmerling, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No. 16 S.à r.l.

Référence de publication: 2013062672/17.

(130077115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Entreprise Luxembourgeoise de Peinture & Décoration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 22BIS, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 176.138.

L'an deux mille treize.

Le quinze avril.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur José DE OLIVEIRA GOMES, maître peintre, né à Pedrosos - Vila Nova De Gaia (Portugal) le 08 juillet 1967

demeurant à L-4778 Pétange, 61, rue Leonard Schroeder

2.- Monsieur João Paulo MARTINS RODRIGUES, peintre, né à Espinho (Portugal) le 29 mai 1980,

demeurant à L-4276 Esch/Alzette, 22bis, rue Louis Pasteur

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée Entreprise Luxembourgeoise de Peinture & Décoration S.à r.l., avec siège social à L-4276 Esch/Alzette, 22bis, rue Louis Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 176.138,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 2013, en cours de publication,

dont le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Monsieur José DE OLIVEIRA GOMES, prénommé, CINQUANTE-ET-UNE PARTS SOCIALES 51

2.- Monsieur João Paulo MARTINS RODRIGUES, prénommé, QUARANTE-NEUF PARTS SOCIALES 49

TOTAL: CENT PARTS SOCIALES 100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Monsieur João Paulo MARTINS RODRIGUES, prénommé, déclare céder ses QUARANTE-NEUF (49) parts sociales comme suit:

- UNE (1) PART SOCIALE à Monsieur José DE OLIVEIRA GOMES, prénommé,

ici présent, ce acceptant, au prix de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-€)

- VINGT-QUATRE (24) PARTS SOCIALES à Monsieur Vitor Manuel DA SILVA OLIVEIRA, salarié, né à Pedrosos/Vila Nova de Gaia (Portugal) le 26 janvier 1991, demeurant à L-4778 Pétange, 61, rue Léonard Schroeder,

ici présent, ce acceptant, au prix de TROIS MILLE EUROS (3.000,- €)

- VINGT-QUATRE (24) PARTS SOCIALES à Monsieur José DA SILVA OLIVEIRA, salarié, né à Vila Nova De Gaia (Portugal) le 1^{er} août 1988, demeurant à L-4601 Niederborn, 84, avenue de la Liberté,

ici présent, ce acceptant, au prix de TROIS MILLE EUROS (3.000,- €)

Le paiement de ces cessions a été fait entre les parties et en dehors de la présence du notaire instrumentant.

Monsieur José DE OLIVEIRA GOMES, prénommé, gérant technique de la société et Monsieur João Paulo MARTINS RODRIGUES, prénommé, gérant administratif déclarent accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Monsieur José DE OLIVEIRA GOMES, associé de la société, déclare donner son accord avec ces cessions de parts à des non-associés.

Suite à la cession de parts sociales qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

1.- Monsieur José DE OLIVEIRA GOMES, prénommé, CINQUANTE-DEUX PARTS SOCIALES 52

2.- Monsieur Vitor Manuel DA SILVA OLIVEIRA, prénommé VINGT-QUATRE PARTS SOCIALES 24

3.- Monsieur José DA SILVA OLIVEIRA, prénommé VINGT-QUATRE PARTS SOCIALES 24

TOTAL: CENT PARTS SOCIALES 100

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est transféré de son adresse actuelle L-4276 Esch/Alzette, 22bis, rue Louis Pasteur à L-4778 Pétange, 61, rue Léonard Schroeder.

Suite à cette décision l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. "Le siège social de la société est établi à Pétange."

2.- La démission de Monsieur João Paulo MARTINS RODRIGUES prénommé, en tant que gérant administratif de la société est acceptée.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

3.- Monsieur José DE OLIVEIRA GOMES, prénommé exerçant actuellement la fonction de gérant technique, est nommé pour le futur gérant de la société.

4.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: De Oliveira Gomes, Martins Rodrigues, V. Da Silva Oliveira, J. Da Silva Oliveira, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 avril 2013. Relation: EAC/2013/5087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013063015/66.

(130077634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

TE Colombia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.020,00.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 171.431.

Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la société prises en date du 10 mai 2013

L'associé unique de la Société accepte la démission de Monsieur Michael Lindsay Manderson de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 10 mai 2013.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, en qualité de nouveau gérant de classe A de la Société, avec effet au 10 mai 2013 et pour une durée indéterminée, Monsieur Olivier Buschman, né à Verviers (Belgique) le 7 août 1973, dont l'adresse professionnelle est située au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TE Colombia Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013062678/17.

(130076973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Techniroute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 24, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 42.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour compte de Techniroute Sarl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013062683/12.

(130076828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Bureau Line Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 75.432.

L'an deux mille treize, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Bureau Line Office S.A.", avec siège social à L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 75.432, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 20 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 572 du 10 août 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 403 du 24 février 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Cristiana SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Echange de cent (100) actions existantes par trente et un mille (31.000) nouvelles actions, par diminution de la valeur nominale des actions de son montant actuel de trois cent dix euros (310,- EUR) à un euro (1,- EUR). Chaque (1) action donnera droit à trois cent dix (310) nouvelles actions.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) pour le porter du montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent quatre-vingt-un mille euros (181.000,- EUR) par la création et l'émission de cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, souscrites et libérées en espèces par les actionnaires au pro rata de leurs participations actuelles.

3.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'échanger les cent (100) actions existantes entièrement libérées, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune par trente et un mille (31.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, par diminution de la valeur nominale des actions. Chaque (1) actions existante donnera droit à trois cent dix (310) actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) pour le porter du montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent quatre-vingt-un mille euros (181.000,- EUR) par la création et l'émission de cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, souscrites et libérées en espèces par les actionnaires au pro rata de leurs participations actuelles.

Libération

La somme de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société "Bureau Line Office S.A.", ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier de l'article trois (3) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital souscrit de la société est fixé à cent quatre-vingt-un mille euros (181.000,- EUR), représenté par cent quatre-vingt-un mille (181.000) actions, chacune d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR).

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun agissant individuellement, selon leur seule signature, avec pouvoir de substitution total, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

76028

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.400,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana SCHMIT-VALENT, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2013. Relation GRE/2013/1764. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013062878/78.

(130078270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Teknema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 82.489.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 4 avril 2013

- La démission de Monsieur Hubert HANSEN en tant que Gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat. Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the resolutions taken by the Sole Quotaholder on April 4th, 2013

- The resignation of Mr Hubert HANSEN as Manager of the company be accepted with immediate effect. He will be not replaced.

Certified true copy

TEKNEMA S.à r.l.

A. SCHOLTES

Manager

Référence de publication: 2013062684/20.

(130076745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Guyana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 114.457.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Guyana Holding S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on February 14th, 2006 by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 954 of May 16th, 2006. The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary on June 18th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1763 of August 21st, 2007.

The meeting was presided by Ms Habiba BOUGHABA, residing professionally in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Mrs Gianpiero SADDI and Mrs Corinne PETIT, both residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxy holders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The shareholders of the Company have been convened to meet at an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company on October 22nd, 2012 (the "First EGM") to resolve on the items listed in the agenda below which relate to amending the articles of association of the Company (the "Articles"). On October 22nd, 2012 the Chairman noted that the minimum quorum requirement for the First EGM as required for the changing the Articles by the Luxembourg law on commercial companies dated August 10th, 1915 as amended from time to time, was not validly met as only twelve (12) of the thirty-seven (37) shareholders together holding 56.77% of the share capital were represented. Accordingly, the First EGM has been reconvened to this present Meeting to be held at 9 a.m. on December 24th, 2012, noting that the reconvened general meeting of the shareholders will be validly held with simply quorum requirements. A copy of the minutes of the First Meeting together with its attendance list and the annexes as well as a copy of the convening notices, together of the formalities of delivery thereof to the shareholders of the Company have been provided to the notary.

III. As it appeared from said attendance list, fifteen (15) of the thirty-seven (37) shareholders holding six hundred twenty-four thousand seven hundred and eighty-eight (624,788) shares in issue in the Company, representing 62.47% of the share capital, were represented at the present Meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the meeting was as follows:

Agenda:

1. Addition of a new article 14, into the Articles as follows:

" **Art. 14.** If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who shall be elected for a term not exceeding one year and shall be re-eligible.";

2. Renumbering of existing article 14, article 15 and article 16 to article 15, article 16 and article 17 respectively;

3. Addition of a new article 18, into the Articles as follows:

" **Art. 18.** If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.";

4. The renumbering of existing article 17, article 18 and article 19 to article 19, article 20 and article 21 respectively; and

5. Any other business.

After deliberation the Meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The Meeting resolved to add a new article 14, in the Articles, which will read as follows:

" **Art. 14.** If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who shall be elected for a term not exceeding one year and shall be re-eligible."

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the Meeting resolved to renumber the existing article 14, article 15 and article 16 to article 15, article 16 and article 17 respectively;

Third resolution

The Meeting resolved to add a new article 18, into the Articles which will read as follows:

" **Art. 18.** If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day."

Fourth resolution

As a consequence of the previous resolution, the Meeting resolved to renumber the existing article 17, article 18 and article 19 to article 19, article 20 and article 21 respectively.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire Assemblée des associés de Guyana Holding S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 14 février 2006 suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 954 du 16 mai 2006. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 18 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1763 du 21 août 2007.

L'assemblée était présidée par Madame Habiba BOUGHABA, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Il a été nommé comme secrétaire et scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI et Madame Corinne PETIT, les deux demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur, et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Les associés de la Société ont été convoqués à une première assemblée générale extraordinaire des associés de la Société le 22 octobre 2012 (la «Première AGE») pour statuer sur les points à l'ordre du jour ci-dessous ayant pour but de modifier les statuts de la Société (les «Statuts»). Le 22 octobre 2012, le Président a noté que le quorum minimum requis pour la Première AGE pour une modification des Statuts selon la Loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, n'était pas rempli alors que seulement douze (12) des trente-sept (37) associés détenant 56,77% du capital social étaient représentés. En conséquence, la première AGE a été reconvoquée à cette présente Assemblée pour être tenue le 24 décembre 2012 à 9 heures du matin, notant que l'assemblée générale extraordinaire des associés reconvoquée sera tenue valablement avec les conditions d'un quorum simple. Une copie des minutes de la Première AGE avec la liste de présence et ses annexes ainsi qu'une copie des convocations et des formalités d'envoi aux associés de la Société ont été mis à la disposition du notaire.

III. Il résulte de ladite liste de présence que quinze (15) des trente-sept (37) associés détenant six cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-huit (624.788) actions émises par la Société, représentant 62,47% du capital social, étaient représentés et les associés de la Société déclarent avoir eu connaissance de l'agenda de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Ajout d'un nouvel article 14 dans les Statuts tel qu'il se lira ainsi:

« **Art. 14.** Si le nombre d'associés dépasse le nombre de vingt-cinq, les opérations de la Société doivent être supervisées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui sera élu pour un mandat ne pouvant excéder une année et pourra être reconduit.»;

2. Renumerotation des actuels articles 14, 15 et 16 en articles 15, 16 et 17 respectivement;

3. Ajout d'un nouvel article 18, dans les Statuts qui se lira ainsi:

« **Art. 18.** Si le nombre d'associés dépasse le nombre de vingt-cinq, l'assemblée générale ordinaire des associés se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit de la municipalité du siège social tel qu'indiqué dans la convocation le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures ou si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, l'assemblée générale ordinaire se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»;

4. Renumerotation des articles 17, 18 et 19 en articles 19, 20 et 21 respectivement;

5. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'ajouter un nouvel article 14 dans les Statuts qui se lira ainsi:

« **Art. 14.** Si le nombre d'associés dépasse le nombre de vingt-cinq, les opérations de la Société doivent être supervisées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui sera élu pour un mandat ne pouvant excéder une année et pourra être reconduit. ».

Seconde résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Assemblée décide de renuméroter les actuels articles 14, 15 et 16 en articles 15, 16 et 17 respectivement.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel article 18 dans les Statuts qui se lira ainsi:

« **Art. 18.** Si le nombre d'associés dépasse le nombre de vingt-cinq, l'assemblée générale ordinaire des associés se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit de la municipalité du siège social tel qu'indiqué dans la convocation le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures ou si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, l'assemblée générale ordinaire se tiendra le premier jour ouvrable suivant. »

Quatrième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Assemblée décide de renuméroter les articles 17, 18 et 19 en articles 19, 20 et 21 respectivement;

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Boughaba, G. Saddi, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62821. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013063080/154.

(130078037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Tenaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 85.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

Adélia Soares

Référence de publication: 2013062686/12.

(130076999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

THBIREF Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.784.

En date du 28 Mars 2013 les décisions des associés de la Société sont les suivantes:

- M, David J. Clarke a démissionné de son poste de gérant de catégorie A avec effet au 26 Février 2013;
- M. Mohamed Al Hassan a démissionné de son poste de gérant de catégorie A avec effet au 28 Mars 2013;

- Election de M. Minesh Bhootra, né le 5 Août 1980 à Jodhpur, Inde, et résidant professionnellement au Barwa Bank Building - Fifth Floor, Doha état du Qatar au poste de gérant de catégorie A avec effet au 26 Février 2013;

- Election de M. Khalid Al-Subeai, né le 17 Juillet 1981 au Qatar, Emirats Arabes Unis, et résidant professionnellement au Barwa Bank Building - Fifth Floor, Doha état du Qatar au poste de gérant de catégorie A avec effet au 28 Mars 2013.

A dater du 28 Mars 2013, le Conseil de Gérance est en conséquence composé comme suit:

- M. Minesh Bhootra, Gérant de catégorie A;
- M. Khalid Al-Subeai, Gérant de catégorie A.
- M. Ken MacRae, Gérant de catégorie B;
- M. David O. McGinnis, Gérant de catégorie B.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013062687/22.

(130077265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Thegra Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 143.483.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062688/10.

(130076960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

TR Marketing & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 112.042.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 mai 2013 que:

- Monsieur Luc GERONDAL, administrateur, a été réélu jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2016.

- Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France) demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommée administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2016.

- Monsieur Seydi TEKIN, né le 19 avril 1975 à Kirsehir (Turquie) et demeurant au 13 Stationsstraat, B-3582 Beringen, Belgique a été nommé administrateur de la Société avec effet au 29 mars 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2016.

- Le mandat d'administrateur de KWADRINVEST HOLDING n'est pas renouvelé.

- La démission de Monsieur Seydi TEKIN en tant que délégué à la gestion journalière a été acceptée

- La société REVICONSLT S.à r.l., commissaire, a été réélue jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2016.

- Le siège de la Société a été transféré de son adresse 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062693/26.

(130076894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.
